

## Exploitations familiales et renouvellement des générations L'exemple du canton de Seurre en Côte d'Or (France)

Sylvie Granger<sup>1</sup>  
André Leseigneur<sup>2</sup>  
Claire Gaillard<sup>2</sup>

<sup>1</sup> École nationale d'enseignement supérieur  
agronomique de Dijon (Enesad),  
21, bd Olivier de Serres,  
21800 Quetigny  
<s.granger@enesad.fr>

<sup>2</sup> École nationale d'enseignement supérieur  
agronomique de Dijon (Enesad),  
BP 87999,  
21079 Dijon cedex  
<a.leseigneur@enesad.fr>  
<c.gaillard@enesad.fr>

### Résumé

En France, l'installation de jeunes agriculteurs selon le modèle de l'exploitation familiale a toujours été prioritaire au niveau des lois d'orientation agricoles. L'évaluation d'un programme visant l'installation de jeunes issus de familles non agricoles a révélé, en 1997 dans le canton de Seurre (Bourgogne, France), un contexte qui leur est défavorable et une spécialisation des exploitations en productions végétales qui s'accompagne d'une pression foncière forte. Cette situation a conduit à privilégier l'installation des enfants d'agriculteurs au sein de sociétés de type parents-enfants. Le départ à la retraite des parents confronte ces sociétés familiales à deux générations au renouvellement de la main-d'œuvre et implique des stratégies d'évolution repérées en 2004. Une majorité des exploitants partant en retraite ne sera pas remplacée lorsque l'orientation vers la spécialisation végétale ainsi que l'augmentation de la productivité du travail peuvent être confortées. Dans ces situations, l'exploitation conduite et gérée en famille devient une exploitation d'origine familiale prévue pour une seule personne, le chef d'exploitation, ce qui amène à une nouvelle cohérence du fonctionnement du système exploitation-famille.

**Mots clés :** exploitation agricole familiale ; main d'œuvre familiale ; évolution ; organisation socio-économique ; agri-exploitation coopérative ; besoin en main d'œuvre.

**Thèmes :** économie et développement rural ; systèmes agraires.

### Abstract

**Family farms and generation replacement: The example of the canton of Seurre in Côte d'Or (France)**

The French Agriculture Orientation Law and Establishment Plan recommends that farmers be replaced with farm managers rather than with salaried workers. Its implementation, in 1997, in the canton of Seurre (an administrative subdivision of the Cote d'Or *département* (21,701 hectares)) showed that the local context did not foster the installation of people with no farming family background, a farm enlargement trend and the specialization in crop production, both leading to a high competition for land. It led to the installation of farmers' children and the creation of joint farming arrangements (GAEC) between parents and children. In 2004, the parents would be retiring soon. The aim of the study consisted in analysing how the young farmers will respond to such changes. When specialization in crop production and labour productivity can be increased, the family farm workforce will not be replaced. The farm managed by a family becomes a farm from family inheritance, managed by a single person, the farm manager. It involves a new development of the family farm system.

**Key words:** family farms; family labour; evolution; socio-economic organization; cooperative farming; labour requirements.

**Subjects:** economy and rural development; farming systems.

Les exploitations agricoles de l'Union européenne sont marquées par une permanence de leur diversité sur les plans structurel, économique ou financier qui s'explique, en partie, par des pratiques de transmission des exploitations très diverses d'un pays à l'autre et par un recrutement des nouveaux exploitants essentiellement au sein des familles d'agriculteurs (Perrier-Cornet et Daubard, 2002). En France, la loi d'orientation agricole (LOA) de 1999 exprime, comme les précédentes, son objectif d'installation des jeunes agriculteurs en privilégiant un mode de production s'appuyant sur la famille en termes de main-d'œuvre et de gestion du foncier. L'importance du vivier de jeunes issus des familles agricoles diminue : selon le Service des études économiques et statistiques (SCEES) de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Lefebvre, 2003), le nombre de naissances dans les familles agricoles est passé de 135 000 en 1950 à 20 000 en 1990. Le pourcentage d'installation des enfants de familles d'agriculteurs progresse légèrement (27 % en 1999 contre 20 % en 1994) mais cela ne compensera pas les départs des chefs d'exploitation.

C'est pourquoi, en 1995, le syndicat des Jeunes agriculteurs (JA) signe avec les pouvoirs publics la Charte pour l'installation (Anonyme, 1995). L'objectif est d'aboutir, en l'an 2000, à une installation pour un départ grâce à l'entrée dans la profession de personnes issues de familles non agricoles : les hors cadres familiaux (HCF). Pour favoriser ce type d'installation, un fonds spécial est prévu, décliné localement par les PIDIL (Programmes pour l'installation et le développement des initiatives locales). En 1997, la Bourgogne fait partie des régions sélectionnées pour expérimenter la démarche nationale du PIDIL. Dans le canton de Seurre (Côte d'Or), cette politique d'aide a surtout permis l'installation d'enfants d'exploitants en place, au sein de groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) familiaux (données du Programme régional à l'installation - PRI). En 2004, face au départ programmé de leur(s) parent(s) à la retraite, les jeunes agriculteurs (JA) se préoccupent de la pérennité de leur exploitation. Dans le cadre d'une réflexion prospective sur le renouvellement des générations en agriculture (38,5 % des exploitants du canton ont plus de 55 ans), à laquelle nous avons été associés, le syndicat des JA et le comité de pilotage du PRI ont souhaité

étudier le devenir des exploitations agricoles dans le cas particulier de la transmission intergénérationnelle au sein des sociétés familiales.

La première partie de l'article situera le contexte agricole du canton et la problématique de l'installation en agriculture. La seconde partie présentera les stratégies envisagées pour le renouvellement de la main-d'œuvre familiale des exploitations avant d'en envisager les impacts sur le système exploitation-famille.

## Les pratiques d'installation dans le canton de Seurre

### Situation du canton de Seurre et problématique

Le canton servant de support à cette étude est situé en France, à l'est de la région Bourgogne, à proximité de la Saône. Ce fleuve sort régulièrement de son lit et inonde les parcelles situées à proximité, traditionnellement conduites en prairies permanentes.

La diminution du nombre d'exploitations (tableau 1) est plus importante dans ce

canton que dans l'ensemble du département de la Côte d'Or (moins 53 % contre moins 38 % sur les 20 dernières années). Les exploitations se spécialisent en productions végétales avec l'introduction de nouvelles cultures telles que les légumes produits sous contrat avec un industriel (entreprise D'AUCY) ; les surfaces toujours en herbe diminuent parallèlement à la diminution du nombre de bovins et à l'augmentation des surfaces en maïs ou tournesol.

Devant le constat de la diminution du nombre d'exploitations entre 1979 et 1988, les responsables du PRI ont cherché à favoriser l'installation et, en particulier, celle des HCF dans le cadre d'un PIDIL (encadré 1). Une étude spécifique par enquête (Collectif, 1998) a été réalisée pour évaluer la cohérence entre les stratégies des agriculteurs en place et la dynamique d'installation observée dans le cadre de l'expérimentation PIDIL. Elle montre que les préoccupations de la majeure partie des enquêtés sont très éloignées des objectifs initiaux du PIDIL : l'augmentation de la surface a été forte, soit pour anticiper l'installation d'un enfant, soit pour permettre l'augmentation du revenu. Dans le premier cas, les exploitants sont soucieux de l'installation de leurs propres enfants ; dans le second,

**Tableau 1. Données statistiques du canton de Seurre (ensemble des exploitations).**

Table 1. Statistical data for the canton of Seurre (all farms).

Années	1979	1988	2000
<b>Nombre d'EA</b>	<b>289</b>	<b>225</b>	<b>136</b>
dont sociétés		6	28
Surface toujours en herbe (ha)	4 204	2 856	1 567
Terres labourables (ha)	6 863	8 180	9 550
dont			
céréales (ha)	5 318	5 385	5 860
pommes de terre		42	52
légumes frais plein air		13	205
Nombre de bovins (têtes)	9 344	4 862	3 116
Orientation technico-économique (en % du total des EA)			
Productions végétales		48	65
Bovins lait ou viande		2	3
Polyculture élevage		26	15
Autres		24	17

EA : exploitation agricole.  
Source : recensement général de l'agriculture (RGA) 1979, 1988, 2000.

### **Encadré 1** **Programmes pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL)**

En vue de maintenir le nombre d'exploitants en place, les PIDIL préconisent de favoriser l'installation de jeunes non issus du milieu agricole ou hors du cadre familial et l'installation d'enfants d'agriculteurs reprenant une exploitation familiale en la confortant pour atteindre une dimension économique suffisante. Ce dispositif, agréé par les services de la Commission européenne, doit permettre de repérer et d'accompagner les candidats à l'installation et les cédants ou associés désireux de transmettre les fonds agricoles (Cnasea, 2001).

les exploitants voient dans le fait d'installer des HCF un frein à leur propre agrandissement.

## **Résultats du PIDIL**

L'étude menée en 1997 a mis en évidence que les cédants souhaitent privilégier un membre de leur famille, ou, à défaut, un successeur issu d'une famille d'agriculteurs connus. La tendance à l'agrandissement et la spécialisation végétale des exploitations entraînent une pression foncière forte qui tourne à l'avantage des agriculteurs en place. Alors que la charte à l'installation préconise l'installation des HCF, le contexte local n'y est pas favorable. Les stratégies foncières observées n'indiquent pas de rupture dans le modèle de transmission familiale (Gillet, 1999).

Le PIDIL a eu globalement des effets positifs sur l'installation – la proportion de chefs d'exploitations de moins de 40 ans a augmenté (36,7 % en 2000 contre 20,7 % en 1988 (RGA<sup>1</sup>, 2000)<sup>1</sup>) – mais l'objectif initial du PIDIL n'a été que très partiellement atteint : un seul HCF a pu s'installer au cours de ces dernières années dans le canton. Il a surtout permis l'installation d'enfants d'agriculteurs au sein de GAEC familiaux parent(s)-enfant(s).

En 2004, une part élevée des exploitants va prochainement atteindre l'âge de la retraite. Ces exploitants correspondent en majeure partie aux parents qui s'étaient associés dans les dix dernières années à leur(s) enfant(s), d'où le souhait du syndicat des JA de restreindre l'étude à des sociétés familiales à deux générations. La question est d'appréhender les stratégies envisagées par les jeunes agriculteurs pour faire face au départ du(des) parent(s).

Du point de vue de la nature de la main-d'œuvre dans les exploitations du canton de Seurre, les données statistiques des exploitations professionnelles (RGA, 2000) montrent que, si le nombre de

salariés saisonniers (récolte des pommes de terre et des bourgeons de cassis) est équivalent à 45 % des actifs familiaux, la main-d'œuvre permanente est quasi exclusivement familiale. Le nombre de salariés permanents ne représente que 2,6 % des actifs familiaux (19 % au niveau national). Les hypothèses du travail sont que le départ des parents conduit à une diminution effective de la main-d'œuvre de l'exploitation et qu'il remet en cause la logique de fonctionnement du système exploitation-famille (Marshall et Brossier, 1984) qui prévalait auparavant.

## **Évolution des exploitations en lien avec le renouvellement de la main-d'œuvre familiale**

### **Réalisation d'enquêtes qualitatives en exploitation**

Trente et un exploitants, sélectionnés de façon aléatoire, ont été enquêtés parmi les quarante-six qui correspondaient aux critères de l'échantillonnage : avoir moins de 45 ans et diriger une exploitation de type « société familiale à deux générations ».

L'enquête s'appuie sur la méthode de l'approche globale de l'exploitation (Marshall *et al.*, 1994). La première partie du guide d'entretien – *l'historique de l'exploitation* – situe l'exploitation avant l'installation de l'enquêté du point de vue du système et des moyens de production. La deuxième présente le *système actuel* (productions, main-d'œuvre) et la troisième aborde plutôt les *stratégies*, les choix d'orientation du système de production en lien avec la main-d'œuvre disponible et les finalités des exploitants.

Le traitement des résultats a consisté à identifier les stratégies des exploitants du point de vue du maintien de la main-d'œuvre de l'exploitation en quantité et en nature (associée, salariée, familiale ou non) et de l'évolution des systèmes de production.

### **Des stratégies diversifiées pour le renouvellement de la main-d'œuvre**

Les différentes stratégies et quelques caractéristiques des exploitations présentes dans chaque cas (noté A à C) sont données dans le *tableau 2*.

Les modifications du système de production au moment de l'installation sont un déterminant fort de la stratégie choisie au moment du départ des parents.

Dans la stratégie A, l'installation n'a pas impliqué de modification du système de production ; la période de cohabitation des deux générations dure moins de cinq ans et se traduit concrètement par une diminution des moyens de production par unité de main-d'œuvre (UMO) et une diminution (consentie) du revenu par personne. Le départ des parents n'aura pas ou peu de répercussions sur l'exploitation.

Pour les autres stratégies, l'installation a conduit à l'accroissement de la surface et/ou à l'augmentation des droits à produire ou à la diversification. Pour la stratégie B, le départ des parents ne sera pas compensé par une embauche : cela entraîne une diminution de la main-d'œuvre qui s'accompagne d'une simplification et/ou de la spécialisation du système de production. Différentes simplifications sont envisagées, dont l'introduction des techniques culturales simplifiées (TCS) ou la suppression des ateliers les plus exigeants en main-d'œuvre (atelier de production animale ou production de pommes de terre). Le développement de différents outils de gestion et d'organisation du travail incluant la main-d'œuvre et les équipements, tels que l'entraide, la mécanisation, l'appel aux entreprises agricoles ou

<sup>1</sup> RGA : recensement général de l'agriculture.

**Tableau 2. Caractéristiques des exploitations par type de stratégie.**

Table 2. Farms characteristics for the different strategies.

Stratégie (Effectif)	A (4)	B (17)	C	
			C1 (5)	C2 (5)
<b>Évolution de l'exploitation lors de l'installation</b>	<b>Agrandissement limité. Pas de diversification</b>	<b>Agrandissement</b>	<b>Agrandissement et/ou augmentation droits à produire</b>	
SAU en hectares	100-168	107-300	160-295	180-280
SAU/UMO	34-112	53-140	80-140	90-120
Production dominante à l'installation <i>Atelier complémentaire</i>	Céréales <i>bovins si STH</i>	Céréales <i>légumes ou cassis ou élevage</i>	Céréales + légumes <i>élevage</i>	Céréales + élevage
<b>Évolution de l'exploitation au départ de la main-d'œuvre</b>	<b>Retour à la situation avant l'installation</b>	<b>Simplification</b>	<b>Embauche salarié Simplification</b>	<b>Associé familial Pas de changement</b>
Évolution du rapport SAU/UMO	=	↗	=	=

SAU : surface agricole utile ; UMO : unité de main-d'œuvre ; SCOP : surface en céréales et oléoprotéagineux.

la fusion d'exploitations permet de conforter cette stratégie.

La spécialisation des exploitations en productions végétales explique également l'absence de remplacement de la main-d'œuvre (stratégie B).

Cependant, pour celles qui ont une part élevée de prairies permanentes non labourables, les productions animales perdurent : si un membre de la famille est présent pour remplacer un parent en tant qu'associé, les conduites ne sont pas touchées (stratégie C2). Dans les autres cas, l'embauche d'un salarié est envisagée avec une diminution des contraintes sur l'atelier animal grâce à une diminution de l'effectif animal ou une simplification des conduites (stratégie C1).

### Impacts des stratégies sur le système de production

Peu d'exploitants envisagent d'embaucher un salarié ou de chercher un associé. Seuls cinq exploitants (stratégie C1) sur les 31 envisagent d'embaucher un salarié. Pour la stratégie C2, la situation familiale permet de remplacer la main-d'œuvre partante par un associé familial.

Vingt et un exploitants ne comptent pas remplacer la main-d'œuvre (stratégies A et B). La diminution de la force de travail implique des modifications du système de production.

Les productions animales sont les premières touchées. Les modifications vont de la limitation de l'activité (abandon de la production laitière au profit de l'élevage allaitant, maintien du seul atelier engrais-

sement et suppression des vaches allaitantes) jusqu'à l'abandon des productions animales si les surfaces en herbe sont labourables. Dans un canton déjà marqué par une forte diminution du nombre d'exploitations ayant une production bovine, elles risquent d'entraîner une perte de dynamisme de ces productions. L'élevage avait permis de limiter le retournement des prairies inondables du canton. Sans élevage et sous la contrainte de l'interdiction du retournement des prairies, comment ces surfaces seront-elles valorisées ?

En production végétale, la productivité du travail augmente avec un accroissement du ratio surface agricole utile/unité de main-d'œuvre (SAU/UMO) (jusqu'à 140 ha/UMO) permis par une mécanisation plus importante, la sous-traitance auprès d'entreprises de certains travaux ou la simplification des itinéraires techniques.

### Stratégies d'évolution et impacts sur le système exploitation-famille

Les stratégies identifiées influent sur les trois dimensions – socioculturelle, économique et technique – caractéristiques des exploitations familiales (Toulmin et Guève, 2003).

Du point de vue socioculturel, l'exploitation familiale est caractérisée par des ressources basées sur la famille. Cela est avéré pour la plupart des stratégies : la main-d'œuvre reste familiale. Seuls les exploitants de la stratégie C1 envisagent d'embaucher un salarié, excluant la recherche d'un associé hors cadre familial.

Marshall et Brossier (1984) notent que les projets sur l'exploitation s'élaborent au sein de la famille. Hormis les exploitations classées en C2, l'exploitation n'est plus le lieu unique de l'activité professionnelle de la famille ; les épouses travaillent, pour la plupart, à l'extérieur et, comme le souligne Barthez (1987, citée par Brossier *et al.*, 1997), la famille est le lieu de mise en commun de différentes appartenances professionnelles. Cette situation peut induire une déconnexion partielle entre les projets de l'exploitation et ceux de la famille mais peut aussi renforcer les capacités d'accumulation et donc d'agrandissement de l'exploitation.

La dimension technique est caractérisée par le désir de maintenir et d'améliorer la terre (fertilité et aménagements des sols) et les ressources et de combiner des activités pour réduire l'exposition aux risques. Dans le contexte de l'agriculture familiale, l'accumulation patrimoniale est un objectif au même titre que la consommation (Lifran, 1988).

Certaines évolutions (stratégie B, voire C1) vont dans le sens d'une diminution du capital d'exploitation (vente de vaches, abandon de quotas laitiers), laissant le foncier en faire-valoir direct constituer la

base du patrimoine des exploitations et donc de la famille. En termes de valeur du patrimoine, le contexte est actuellement favorable (+ 3 % sur la valeur vénale des terres entre 2003 et 2004) quoiqu'incertain dans l'avenir. D'un point de vue agronomique, de nombreux agriculteurs comptent adopter des TCS qui, en l'absence de références sur leurs impacts sur les rendements des cultures et la fertilité des sols (Anonyme, 1998), peuvent affecter la valeur des terres.

La spécialisation végétale ne concourt pas à la réduction des risques (Boussard, 1987) : les résultats des productions végétales sont fortement dépendants des conditions climatiques (en blé et maïs, les rendements varient de 49 et 56 quintaux en année défavorable (2003) à 75 et 103 quintaux en année favorable (2004), Agreste-Côte d'Or) et ce choix de spécialisation s'inscrit dans un contexte de politique agricole commune (PAC) incertain (hiver 2003-2004 – baisse du prix des céréales, mise en place des droits à paiement unique). À un niveau plus global, l'exposition aux risques est augmentée aux plans du travail (tout seul, comment faire face aux aléas ?), de l'environnement (disparition des prairies en zones inondables) et du social (disparition de filières et du tissu agricole).

*Du point de vue économique*, pour les exploitations spécialisées en productions végétales, le non-remplacement de la main-d'œuvre partante est vu comme un moyen d'augmenter le revenu sans générer une augmentation conséquente de travail du fait des choix techniques envisagés : mécanisation accrue, appel au travail par entreprise et simplification des itinéraires techniques. Cette évolution est cohérente avec la principale finalité énoncée de « libérer du temps ».

## Conclusion

Lors du renouvellement de génération dans les sociétés familiales du canton de Seurre, le maintien des exploitations se réalise sans entrée de personnes extérieures à la famille. Lorsque la possibilité d'un associé issu du vivier familial n'existe pas et qu'un atelier animal doit être gardé, les enquêtés préfèrent embaucher un salarié plutôt que de s'associer à une personne d'origine non agricole (HCF). Outre qu'un tel choix peut compromettre la pérennité d'un atelier animal, notamment

laitier, ce résultat est conforme au rejet des hors cadre familiaux constaté en 1997. Il illustre la difficulté des chefs d'exploitations à partager le travail avec des personnes venant de l'extérieur et le renforcement de la notion d'appartenance à un milieu professionnel.

Les conséquences en sont que le passage de génération aboutit, dans la majorité des cas, au passage d'une « exploitation conduite et gérée en famille » à une « exploitation d'origine familiale » prévue pour une seule personne : le chef d'exploitation.

Le système exploitation-famille trouve dans cette situation une nouvelle cohérence qui n'est pas sans conséquences sur la durabilité des exploitations, au sens où la définit Landais (1998).

Être agriculteur devient une profession liée à l'individu et non plus à la famille. Dans les exploitations enquêtées, la plupart des conjoints ne travaillent sur l'exploitation que lorsqu'il y a un atelier animal, mais cela n'est pas systématique. Ajouté au non-remplacement des parents, ce fait conduit à une diminution du nombre d'actifs agricoles par exploitation et dans le canton qui peut jouer défavorablement sur le caractère vivable des exploitations et la contribution des acteurs agricoles à la vie locale.

L'absence de renouvellement de la main-d'œuvre familiale est permise par une spécialisation des exploitations en productions végétales, aspect qui semble jouer favorablement sur la pérennité des exploitations (Girard *et al.*, 2002). Le système de production repose sur une productivité élevée du travail et un fort niveau d'équipement (en moyenne 2,8 tracteurs par exploitation (RGA, 2000 avec peu de coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma) présentes dans le canton). La spécialisation s'opère aux dépens du maintien d'animaux qui valorisaient les prairies inondables du canton et simultanément à une simplification des systèmes de culture : limitation du nombre d'espèces cultivées sur l'exploitation, raccourcissement de la durée des rotations, suppression du labour. Ces aspects ne sont pas exempts d'impacts sur l'environnement et la reproductibilité des ressources.

Du point de vue de la viabilité des exploitations, le revenu des exploitations devient de plus en plus dépendant des aides de la PAC (augmentation dans l'assolement de la part de cultures peu exigeantes en main-d'œuvre – blé, colza, maïs), ce qui, au regard des propositions

de la PAC, tend à le sécuriser. Le travail du conjoint à l'extérieur de l'exploitation, modèle en progression dans les exploitations de grandes cultures (Rattin, 2002), apparaît comme le garant de la viabilité des exploitations et des possibilités d'accumulation de patrimoine, point pouvant tourner en défaveur de la transmissibilité des exploitations.

L'étude menée dans le canton de Seurre sur le renouvellement de la main-d'œuvre familiale illustre une évolution des exploitations permise par une spécialisation en grandes cultures. Cette évolution s'accompagne d'une nouvelle organisation de l'exploitation et d'une nouvelle cohérence du système exploitation-famille reposant sur un seul actif, le chef d'exploitation, et non plus sur le groupe familial. ■

---

### Remerciements

Les auteurs remercient Patrick Dugué et Jean-Pierre Boinon pour leurs remarques et conseils.

---

### Références

Anonyme. Charte nationale pour l'installation des jeunes agriculteurs. *Jeunes Agriculteurs* 1995 : 8 ; (supplément au n° 500).

Anonyme. Non labour. Quelles précautions faut-il prendre ? *Perspectives agricoles* 1998 ; 238 : 74-5.

Boussard JM. *Économie de l'agriculture*. Paris : Economica, 1987.

Brossier J, Chia E, Marshall E, Petit M. *Gestion de l'exploitation agricole familiale. Éléments théoriques et méthodologiques*. Dijon : École nationale d'enseignement supérieur agronomique de Dijon (Enesad)-Centre national d'études et de ressources en technologie avancée (Cnerta), 1997.

Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (Cna-sea). *L'installation en agriculture : analyse et perspectives*. Dossier n°1. Paris : Cna-sea, 2001.

Collectif. *Fonctionnement des exploitations et stratégies foncières des agriculteurs de 35-55 ans. Le cas du canton de Seurre*. Dijon : École nationale d'enseignement supérieur agronomique de Dijon (Enesad), 1998.

Gillet M. Analyse sociologique des transmissions dites hors cadre familial des exploitations agricoles. *Economie Rurale* 1999 ; 253 : 87-90.

Girard P, Podevin H, Rattin S, Trie G. Pérennité assurée chez les céréaliers. *Agreste Primeur* 2002 ; (116) : 4 p.

Landais E. Agriculture durable : les fondements d'un nouveau contrat social ? *Courrier de l'environnement de l'INRA* 1998 ; 33 : 11-8.

Lifran P. Le patrimoine et le développement de l'agriculture familiale. In : *Compte Rendu Séminaire Espagne, France et Italie : agricultures régionales. Concurrence et politiques économiques*. Montpellier : Institut national de la recherche agronomique (Inra)-Économie et sociologie rurales (ESR), 1988.

Lefebvre F. Prospective : combien d'agriculteurs à l'horizon 2015 ? *Demeter* 2003 : 144-61.

Marshall E, Bonneville JR, Francfort I. *Fonctionnement et diagnostic global de l'exploitation*. Dijon : École nationale d'enseignement supérieur agronomique de Dijon (Enesad)-Société d'édition et de diffusion (SED), 1994.

Marshall E, Brossier J. *Le raisonnement économique des décisions de l'agriculteur. Système, système de production, système exploitation-famille*. Dijon : Institut national de recherche pédagogique (Inrap), 1984.

Perrier-Cornet P, Daubard JP. De père en fils, les exploitations agricoles conservent leurs particularités nationales. *Agreste Cahier* 2002 ; 2 : 37-44.

Rattin S. Les ménages d'agriculteurs en 2000 : un sur trois est pluriactif. *Agreste Cahier* 2002 ; 2 : 3-14.

Recensement général de l'agriculture (RGA). [www.agreste.agriculture.gouv.fr/ra2000/résultats/chiffres-communaux](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/ra2000/résultats/chiffres-communaux) 2000.

Toulmin C, Guèye B. *Transformations in West African agriculture and the role of family farm*. Paris : Club du Sahel-Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE), 2003.